mais qu'ils manquent de la connaissance surnaturelle telle qu'elle est enracinée en nous par la foi, et ceci, parce qu'ils n'ont pas eu la foi de manière actuelle, et parce qu'ils n'ont pas reçu le sacrement de la foi.

« C'est, en effet, pour l'âme, affaire de connaissance *naturelle* de savoir qu'elle est créée pour la béatitude et que la béatitude consiste dans la possession du Bien parfait, mais, de savoir que le Bien parfait pour lequel l'homme est fait, soit la gloire que les saints possèdent, cela est au-dessus de la connaissance naturelle. C'est pourquoi l'apôtre le dit dans la I^re^ aux Corinthiens, II, 9 : « L'œil n'a pas vu, l'oreille n'a pas entendu, le cœur de l'homme n'a pas pressenti ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment », puis il ajoute : « Mais Dieu nous l'a *révélé* par son Esprit » ; cette révélation est affaire de foi[1]. En conséquence les âmes des enfants des limbes ne savent pas qu'elles sont privées d'un tel bien, *mais elles possèdent sans douleur ce qu'elles tiennent par nature* » *(De Malo, qu. 5, art. 3, c)*.

« Les enfants qui meurent avec le péché originel sont, bien sûr, perpétuellement séparés de Dieu, du point de vue de la perte de la vie glorieuse qu'ils ignorent, *mais non pas du point de vue de la participation aux biens naturels qu'ils connaissent* ». *(De Malo, qu. 5, art. 3, ad 4m)*[2].

Telle est la doctrine éclairante du *De Malo*. Elle complète harmonieusement *le Compendium theologiae*. — D'autres précisions notées par saint Thomas sont encore très révélatrices.

« La gravité d'une peine peut être envisagée à deux points de vue ; d'une part, en fonction du bien dont on est privé, et ainsi manquer la divine vision de Dieu constitue la plus grave de toutes les peines ; d'autre part, en fonction du sujet qui est puni, et une peine est ainsi d'autant plus grave que le bien soustrait est plus propre et plus connaturel à celui auquel il est soustrait [...] Or, sous cet angle, la seule carence de la vision béatifique est *la plus douce de toutes les peines*, pour autant que la vision de l'essence divine est un bien totalement surnaturel » *(De Malo, qu. 5, art. 1, ad 3m)*[3].

Saint Thomas envisage explicitement, dans une objection, la création de l'homme non ordonné à la vision béatifique. Il n'y répond pas par une fin de non-recevoir, bien au contraire.

Voici l'objection : « Supposons l'homme constitué dans ses éléments naturels. Même s'il n'avait jamais péché, il lui serait dû de manquer de la vision béatifique, à laquelle il ne peut parvenir sans la grâce. Mais à proprement parler il n'y a de peine que pour un péché. Donc la carence de la vision divine ne peut pas être appelée la peine du péché originel. »

Et voici la réponse :

« L'homme constitué en ses seuls éléments naturels, manquerait sûrement

1. « Les âmes des enfants mourant en état de péché originel connaissent bien la béatitude dans sa raison *commune*, de manière générale, mais elles ne la connaissent pas de manière *spécifique*, et voilà pourquoi sa perte ne les afflige pas. » *(De Malo, qu. 5, art. 3, ad 1-m)*. — Ce caractère « spécifique » n'est autre que la Trinité elle-même.

2. Dans le même sens : « Les enfants des limbes n'auront absolument aucune peine de ne pas avoir la vision divine *(nihil omnino dolebunt)* ; bien plus (*immo magis*) ils se réjouiront d'une large participation à la bonté divine sur le plan des perfections naturelles. » Le fait de ne pas avoir été baptisés « ne causera pas en eux plus de tristesse que n'en cause aux sages le fait de ne pas recevoir nombre de grâces accordées à leurs semblables. » (*Supplementum, qu.* 70, *appendix* I, *art*. 2).

3. « La créature raisonnable transcende toute créature en ceci qu'elle est capable du Souverain Bien par la vision et fruition divine, bien que pour l'obtenir, les principes de sa propre nature soient insuffisants : il y faut le secours de la grâce. » *(De Malo, qu. 5, art. 1, c.)*